

POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DISCLOSURE

La plupart des dispositions du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ou SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation » sont entrées en application le 10 mars 2021.

Elles concernent notamment l'identification des risques de durabilité pouvant affecter la valeur de l'investissement (risque financier) et la prise en compte ou non des incidences négatives (risques non financiers d'un investissant pouvant à moyen / long terme avoir un impact négatif sur l'environnement social ou naturel).

Préambule

La Société de Gestion figure parmi les pionniers du capital investissement responsable avec sa stratégie d'investissement sur les thématiques Santé et Digitales depuis sa création en 2001 et la signature des PRI dès janvier 2012.

La Société se fixe pour objectif de contribuer concrètement et activement au développement d'une économie soutenable et responsable, qui soit source de création d'emplois et de progrès social tout en préservant le capital environnemental.

Politique sur les risques de durabilité

En ciblant principalement les domaines des sciences de la vie et des technologies digitales, Truffle Capital est bien positionnée pour générer des impacts sociétaux positifs à travers ses investissements. Cet objectif de maîtrise d'impacts qui constitue le premier pilier de sa démarche d'investissement responsable, est renforcé par une politique d'exclusion qui vise, en corollaire, à identifier les risques de durabilité. Cela permet d'écarter certains investissements ou si l'investissement n'est pas exclu, déterminer des marges de progrès futurs qui seront à atteindre par la société concernée.

En tant qu'investisseur dans des entreprises en croissance, Truffle Capital porte une attention particulière aux enjeux sociaux, comme l'attraction et la rétention des talents, le développement des compétences, la promotion de toutes les formes de diversité.

De façon générale, Truffle Capital est convaincue qu'une bonne gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, peut contribuer à préserver la valeur de l'entreprise, à créer de l'attractivité, à mieux gérer les risques dans leur globalité et à optimiser le rendement d'un portefeuille sur le long terme. C'est notamment dans cette optique que Truffle Capital a défini et enrichi une approche d'intégration ESG tout au long de son processus d'investissement.

Intégration de ces risques en matière de politique de rémunération

La Société de Gestion a défini et applique une politique de rémunération qui est cohérente avec une gestion efficace de ses risques (inclus les risques de durabilité). Elle vise à assurer une cohérence entre les comportements des équipes concernés et les objectifs à long terme de Truffle Capital et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs, inacceptables pour l'entreprise et/ou contraires aux engagements ESG pris par la Société de Gestion.

Diligences accomplies en matière d'incidences négatives

En tout premier lieu, il est utile de rappeler que Truffle Capital s'appuie sur un cadre d'analyse et de reporting ESG adapté compte tenu de ses secteurs d'investissement et de sa stratégie d'accompagnement d'entreprises en croissance. Aussi, l'identification d'impacts négatifs importants au cours de la phase de due-diligence peut constituer une raison de ne pas investir. Elle peut également, post investissement, conduire à suggérer des plans d'amélioration aux entreprises du portefeuille. Ces incidences négatives en matière de durabilité (Art. 4 du SFDR) feront l'objet de développements méthodologiques au cours des 2 prochaines années afin de pouvoir évaluer les principales incidences négatives d'ici fin 2022, dans la limite des données existantes

Une grille d'analyse ESG, spécifique par métier, a été établie, déployée sur les entreprises du portefeuille de Truffle Capital et permettra entre autres la collecte de données sur les différents impacts, dont les impacts négatifs, des participations sur les sujets de gouvernance, éthiques et sociaux ainsi que les sujets environnementaux lorsque ceux-ci sont pertinents.

Des critères dédiés et une procédure ad hoc sont les prochaines étapes auxquelles la Société de Gestion travaille.

